

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

À toutes les personnes intéressées par le *Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage, afin d'ajouter la définition de « hôtel ».* (1700-130P).

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées qu'à la suite de l'adoption par le conseil d'arrondissement du ***Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage, afin d'ajouter la définition de « hôtel »*** (1700-130P) lors de sa séance ordinaire du 2 mai 2023, l'arrondissement tiendra une assemblée publique le mardi **16 mai 2023 à 19 h** à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement situé au 4555, rue de Verdun.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le *Règlement de zonage* (1700) afin d'y ajouter la définition de l'usage « *hôtel* ».

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire et peut être consulté du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 au bureau du soussigné situé au :

Bureau du secrétaire d'arrondissement
4555, rue de Verdun, bureau 104
Verdun (Québec) H4G 1M4

Assemblée publique

Au cours de cette assemblée publique, celui par l'intermédiaire duquel elle est tenue expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre sur ce projet de règlement au cours de cette assemblée. Elle peut également déposer tout écrit portant sur ce projet de règlement (*p. ex.* : un mémoire) au cours de l'assemblée ou le transmettre préalablement à l'arrondissement à l'adresse suivante :

Direction du greffe et des affaires publique
4555, rue de Verdun, bureau 104
Verdun (Québec) H4G 1M4

ou bien le transmettre par courriel à l'adresse suivante : verdun-greffe@montreal.ca, et ce, en tout temps avant la tenue de l'assemblée publique.

Donné à Verdun, le 8 mai 2023.

Le secrétaire d'arrondissement,

Mario Gerbeau